



Commune de NONANCOURT

EURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Le 10 octobre 2024

**Objet : Convocation du conseil municipal**

Affaire suivie par la DGS

Aurélie MUSIALSKI Tél 02.32.58.43.23.

**Mesdames, Messieurs,**

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra le :

**Jeudi 17 octobre 2024 à 19h00**

**Salle du conseil - En mairie**

Nous vous rappelons le déroulement de la séance :

1. Excuses et procurations
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation du Procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
4. Ordre du jour du Conseil Municipal
5. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Jean-Loup JUSTEAU



Commune de NONANCOURT

EURE

## CONSEIL MUNICIPAL

### 17 octobre 2024

### ORDRE DU JOUR

#### 1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 051 - Installation des nouveaux conseillers municipaux
- 052 - Désignation du secrétaire de séance
- 053 - Approbation du procès-verbal séance du 20 juin 2024
- 054 - Élection des Maires-Adjointes

#### 2. FINANCES

- 055- Approbation du protocole d'accord transactionnel sur avis et proposition de la commission locale d'indemnisation amiable
- 056 – Autorisation du maire à signer l'avenant n°1 : Voirie et réseaux divers Travaux du réaménagement du centre bourg
- 057 - Demande de subvention au titre de la sécurisation de l'église
- 058 – Créances admissions en non-valeur budget commune
- 059 – SIEGE27 : convention triennale 2024-2026
- 060 – SIEGE27 : ajustement des montants des travaux du centre bourg

#### 3. RESSOURCES HUMAINES

- 061 – Autorisation du maire à signer la convention avec le CDG 27 dans le cadre de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- 062 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels par le maire

#### 4. CULTURE ÉCOLE DE MUSIQUE

- 063 – Modification des tarifs de l'école de musique
- 064 – Modification du règlement intérieur et de la charte de l'école de musique